

Intoxications au monoxyde de carbone dans le contexte du verglas

MISE À JOUR (8 avril 2023)

La Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal a émis un Appel à la vigilance les 6 et 7 avril 2023 pour informer les professionnels du réseau des risques d'intoxication au monoxyde de carbone dans le contexte du verglas. Plusieurs pannes de courant sont toujours en cours sur l'Île de Montréal. Plus d'information sur les pannes sont disponibles ici : <https://pannes.hydroquebec.com/pannes/>. Le temps de rétablissement variera selon le secteur de résidence.

En raison des pannes, des citoyens tentent d'utiliser des appareils de chauffage d'appoint ou de cuisson, ce qui pose un risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO). Ces appareils alimentés par un combustible, comme l'huile, le gaz, le bois, l'essence, le charbon, le propane, etc, ne doivent pas être utilisés à l'intérieur ni près des portes et fenêtres. De même, le matériel prévu pour une utilisation extérieure, comme le barbecue et l'équipement de camping, ne doit pas être utilisé comme source alternative de chauffage. Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore, incolore, et sans saveur, qui est généré par la combustion. Les symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone incluent: maux de tête, étourdissements, fatigue, troubles visuels, nausée et vomissements. Dans les cas plus sévères, des pertes de conscience et des convulsions peuvent survenir, et même le décès.

La Direction régionale de santé publique de Montréal répertorie, en date du 8 avril 8h00, 127 signalements ou déclarations individuelles d'intoxication au monoxyde de carbone sur l'île de Montréal. La majorité des 44 situations répertoriées implique plusieurs personnes. Les quartiers et les arrondissements les plus touchés incluent Lasalle, Montréal-Nord, St-Laurent, Ahuntsic, Pierrefonds et Parc-Extension, ainsi que la ville de Dollard-des-Ormeaux.

À EFFECTUER

- Penser à une intoxication** au monoxyde de carbone pour des patients qui se présentent avec des symptômes compatibles :
 - maux de tête, étourdissements, fatigue, troubles visuels ;
 - nausée et vomissements ;
 - perte de conscience.
- Signaler à la DRSP par téléphone toute intoxication au monoxyde de carbone sans délai.** La déclaration rapide des cas est importante pour permettre une intervention rapide sur les lieux et éviter que d'autres personnes soient exposées.
 - Appeler le 514-528-2400 et demander à parler à l'intervenant de garde en santé environnementale (24 heures/7 jours).
- Conseils à donner aux patients (au besoin des messages de santé publique traduits dans plusieurs langues sont disponibles sur le site santemontreal.qc.ca) :**
 - Ne jamais utiliser de barbecue ou autre source de chauffage ou de cuisson à combustion à l'intérieur ni près des portes et fenêtres ;
 - Se référer aux site web de leur arrondissement et/ou le 311 pour avoir des informations à jour sur les pannes de courant et les mesures de soutien mises en place (centres d'hébergement d'urgence, haltes chaleur, etc.).
- S'assurer, au moment du congé et du retour à la maison des patients :**
 - Que leur domicile soit sécuritaire pour leur arrivée et que des proches du patient prennent de ses nouvelles.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

- Site Internet de la Directrice de santé publique de Montréal : <https://santemontreal.qc.ca/population/conseils-et-prevention/monoxyde-de-carbone/>
- Portail gouvernemental Québec.ca – Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/prevenir-les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone#c3971>
- Portail gouvernemental Québec.ca – Panne de courant : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/quoi-faire-avant-pendant-apres-urgence-sinistre/panne-courant>